

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 236 | Date 23-29 décembre

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 57 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

24 décembre : La police turque a arrêté 32 personnes à leur domicile pour des liens présumés avec le mouvement Gülen lors d'une série d'opérations coordonnées menées dans quatre provinces.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

23 décembre : Le bureau du gouverneur de Şanlıurfa a annoncé une interdiction de cinq jours sur tous les événements en plein air, y compris les déclarations de

presse, les rassemblements, les marches, les grèves de la faim, les sit-in, les veillées, les rassemblements et la distribution de tracts, ainsi que l'entrée des personnes jugées susceptibles de participer à de telles activités, à compter du 23 au 27 décembre 2024.

24 décembre : L'audience finale dans l'affaire demandant la fermeture de l'Association de surveillance des migrations (GÖÇİZ-DER) se tient le 25 décembre 2024 au 15^e tribunal civil de première instance d'Istanbul Bakırköy, où le tribunal se prononce pour la dissolution de l'association à la suite des déclarations de la défense.

25 décembre : Dix-huit personnes ont été arrêtées lors d'une manifestation de rue à Istanbul contre le salaire minimum nouvellement annoncé.

27 décembre : Le tribunal pénal de première instance d'Ankara a condamné un manifestant à 6 mois et 7 jours de prison pour « obstruction à un fonctionnaire par la force ou la menace » lors d'une manifestation organisée le 2 février 2021 à Ankara contre la nomination d'un recteur à l'université Boğaziçi par le président Erdoğan, dans le cadre d'un procès impliquant 21 personnes.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

26 décembre : À Istanbul, une jeune fille de 16 ans a été condamnée à une peine de 10 mois de prison avec sursis pour avoir prétendument insulté le président Erdoğan, à la suite de l'intervention directe de son avocat et malgré l'absence d'images de surveillance.

24 décembre : Une enquête pénale a été ouverte par le bureau du procureur général de Diyarbakır contre la journaliste Medine Mamedoğlu pour « incitation du public

à désobéir à la loi » après qu'elle a partagé sur les médias sociaux des images montrant la police détenant un enfant avec des allégations de torture et d'autres mauvais traitements.

26 décembre : La journaliste turque Nevşin Mengü risque jusqu'à sept ans et demi de prison après avoir publié une interview de Salih Müslim, l'un des dirigeants d'un groupe kurde syrien que la Turquie a désigné comme une organisation terroriste.

26 décembre : La 14ème Haute Cour Criminelle d'Istanbul a condamné Hüseyin Aykol et Reyhan Çapan à 4 ans et 4 mois, et Ayşe Batumlu Kaya à 2 ans et 9 mois pour « diffusion de propagande terroriste » et « incitation aux crimes » pour des articles parus dans le journal fermé Özgür Gündem, mais n'a pas rendu de décision pour Eren Keskin en raison d'une condamnation antérieure.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

26 décembre : Les procureurs turcs ont abandonné une affaire de torture contre des policiers accusés d'avoir abusé de détenus après la tentative de coup d'État de 2016, invoquant le fait que sept ans se sont écoulés, alors que la loi turque n'impose aucune limite de temps pour les poursuites en cas d'incidents de torture.

MINORITÉ KURDE

26 décembre : L'employé du journal pro-kurde Yeni Yaşam, Veysi Akören, a été arrêté à l'aéroport de Batman sous l'accusation de « diffusion de propagande terroriste ».

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

24 décembre : Des membres du syndicat Eğitim-Sen, détenus en 2023 pour avoir participé à des manifestations contre la nomination de recteurs d'universités par le président Erdoğan, ont indiqué lors d'une récente audience en décembre 2024 qu'ils avaient été soumis à des fouilles à nu dégradantes en prison, notamment en étant contraints de s'accroupir et de tousser pendant que les gardiens se moquaient d'eux.

24 décembre : La philanthrope turque Melek İpek, emprisonnée arbitrairement depuis novembre 2024 sur la base d'accusations liées au mouvement Gülen, a qualifié sa

détention de « grande injustice » lors d'une récente visite, évoquant la détérioration de son état de santé.

24 décembre : il a été rapporté que les journalistes détenues Gülistan Dursun, Pinar Gayıp, et Serpil Ünal ont été soumises à des fouilles à nu lors de leur processus d'admission à la prison pour femmes d'Istanbul Bakırköy.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

27 décembre : Plus de 600 violations des droits de l'homme, notamment des enlèvements, des meurtres et des saisies de biens, ont été documentées en 2024 dans le district syrien d'Afrin, qui est sous le contrôle de la Turquie.

DROITS DES FEMMES

26 décembre : Un rapport de la Fondation pour la démocratie sociale (SODEV) révèle que le retrait de la Convention d'Istanbul a entraîné une augmentation de la violence à l'égard des femmes en Turquie, mettant en évidence l'augmentation du nombre de féminicides et d'incidents de violence domestique depuis le retrait de la convention.